RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250625-127891-DE
Reçu en Préfecture le 01/07/2025
Publication le 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26
M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Fréderic Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8
Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1
M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-06-25-25

Objet : Adhésion de la Commune de Villejust (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF). Avis du Conseil municipal.

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-06-25-25

Objet : Adhésion de la Commune de Villejust (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF). Avis du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-18,

VU les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté préfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

VU la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,

VU la lettre d'intention d'adhérer au SIGEIF de la commune de Villejust pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz en date du 15 janvier 2025,

VU la délibération du Comité d'administration du SIGEIF n° 25-05 du 3 février 2025 approuvant l'adhésion de la commune Villejust au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

VU la délibération du Conseil municipal de Villejust n° 02-2025-21 en date du 31 mars 2025, relative à l'adhésion au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

VU le courrier du 17 avril 2025 du Président du SIGEIF sollicitant l'avis du Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay pour l'adhésion de la Commune de Villejust au SIGEIF,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que la commune de Villejust, située dans l'Essonne, a sollicité son adhésion au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

CONSIDÉRANT que le Comité d'administration du SIGEIF a donné un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Villejust par sa délibération précitée,

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay, membre du SIGEIF, doit émettre un avis sur cette adhésion,

ENTENDU l'exposé de M. Fréderic Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

ÉMET un avis favorable sur l'adhésion de la Commune de Villejust (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Johanne Ledanseur
9ème Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pascal Thévenot
Maire